

Le San Mya Infos

Compte-rendu du Conseil Municipal

Vendredi 3 octobre 2025

Etaient présents :

Sébastien DESHAYES - Valérie DA FONTE – Anthony TISSEUR - Laure SIRGUEY
Cédric BECKER - Céline BLONDEAU - Marc BOUTEILLE – Michel FAURE
Yves LAURANSON – Françoise MERLLIE - Cédric NICLOU

Absents et excusés :

Sophie THIVILLIER : Pouvoir donné à Sébastien DESHAYES
Claudine FARGIER : Pouvoir donné à Valérie DA FONTE
Valérie AUBRY : Pouvoir donné à Françoise MERLLIE
Valentino GOFFART : Pouvoir donné à Yves LAURANSON

A l'ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal**
- **Demande de subvention auprès du Département au titre de l'enveloppe voirie 2026**
- **Demande de subvention auprès de la Région AURA pour le projet MAM – Bibliothèque**
- **Tarifs communaux 2026**
- **Délibérations modificatives du budget assainissement**
- **Souscription d'un emprunt pour le renouvellement des collecteurs d'assainissement**
- **Adhésion au service « Protection sociale complémentaire – risque santé » du CDG42**
- **Approbation du RPQS de l'assainissement 2024**
- **Communauté de Communes de Forez-Est :**
 - **Modification des statuts de la CCFE et transfert de la compétence « eau potable »**
 - **Modification des statuts de la CCFE et transfert de la compétence « assainissement collectif »**
 - **Convention de participation financière avec la CCFE pour la visite du Sénat du mardi 28/10/2025 dans le cadre du réseau des Conseils Municipaux des enfants**
- **Questions diverses**



N'oubliez pas de
regarder l'....

Agenda!

Communal en Page 2.

Vendredi 10 octobre à 19 heures en Mairie

- Réunion d'information – MNL « Médiathèque Numérique de la Loire »



Mardi 11 novembre à 11 heures

- Commémoration du 11 novembre

Samedi 15 novembre à 12 heures

- Repas des aînés

Samedi 29 novembre

- Marché de Noël organisé par le Comité d'Animation

Vendredi 5 décembre à 19 heures

- Conseil Municipal



Vœux du Maire

La cérémonie des vœux du
Maire aura lieu
le vendredi 30 janvier 2026
à partir de 19 heures
à la Halle des Sports.

Demande de subvention auprès du Département au titre de l'enveloppe voirie 2026

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, informe les conseillers municipaux du lancement annuel d'un programme de travaux de voirie. La commission voirie a recommandé de rénover le chemin du Tinchon et le chemin de Fonfarlan. Les devis pour ces travaux indiquent un coût total de 147 621,55 € HT. Étant donné le coût élevé du projet, le Département de la Loire pourrait accorder une subvention. Le Maire propose donc de demander cette subvention pour financer les travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de solliciter une subvention auprès du Département au titre de l'enveloppe voirie 2026.

Demande de subvention auprès de la Région AURA pour le projet MAM - Bibliothèque

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, rappelle la nécessité de réhabiliter la maison paroissiale, acquise en juin 2024, pour y installer une maison des assistantes maternelles (MAM) au rez-de-chaussée et une bibliothèque à l'étage. Cette initiative répond au besoin d'une bibliothèque plus spacieuse et à la rareté des solutions de garde pour les enfants dans la commune. Il va être demandé une subvention de 130 000 € auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour soutenir cette réhabilitation.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de solliciter une subvention auprès de la Région AURA pour le projet MAM – Bibliothèque.

Tarifs communaux 2026

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, indique aux conseillers municipaux qu'il convient comme chaque année d'actualiser les tarifs communaux. Cependant, il a été décidé de ne pas augmenter les tarifs pour le droit de place au petit marché, les vendeurs ambulants, le déneigement, la location de la salle d'animation... Seul le tarif de l'eau augmentera de 5 centimes le m³, passant de 1,20 à 1,25 euros le m³, tandis que la location des appartements sera ajustée selon l'indice en vigueur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider ces différents tarifs 2026.



Délibérations modificatives du Budget Assainissement

Deuxième décision modificative du budget assainissement 2025

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, informe le besoin de modifier une ligne budgétaire par rapport au remplacement du portail de la station d'épuration de Feytibout. Il est essentiel de prévoir des crédits pour l'amortissement de 10 ans, soit 223 € en dépenses de fonctionnement et 223 € en recettes d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, cette proposition et vote les nouveaux crédits en section fonctionnement et investissement.

Troisième décision modificative du budget assainissement 2025

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, annonce que dans un mail de l'inspectrice des finances publiques, il a été noté des frais d'études de 20 219,75 € liés aux travaux de renouvellement et de réhabilitation des collecteurs d'assainissement aux lieux-dits la Proute, les Sagnes et Feytibout. Étant donné que ces travaux sont en cours, il est nécessaire d'intégrer ces frais au compte « travaux en cours » et de prévoir les crédits adéquats pour les écritures correspondantes en dépenses et recettes d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, cette proposition et vote les nouveaux crédits en section fonctionnement et investissement.

Souscription d'un emprunt pour le renouvellement des collecteurs d'assainissement

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, souligne qu'il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 160 000 euros et non de 230 000 euros comme inscrit dans le Budget Primitif de 2025 du Budget Assainissement, suite aux travaux de de réhabilitation des collecteurs d'assainissement au lieu-dit Feytibout, la Proute et les Sagnes.

Après cet exposé, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de recourir à l'emprunt pour financer le projet.



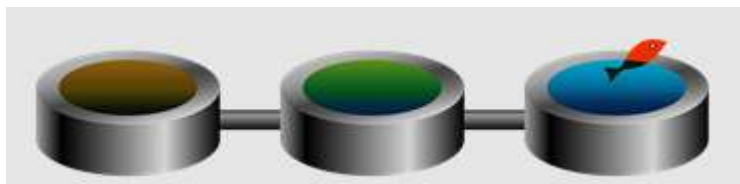
Adhésion au service « Protection sociale complémentaire - Risque Santé » du CDG42

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, informe que l'ordonnance n° 2021-175 et le décret n° 2022-581 ont redéfini la participation des employeurs publics au financement de la protection sociale complémentaire, notamment pour le risque santé. À partir du 1er janvier 2026, une participation minimale de 15 € par mois et par agent sera obligatoire. Les centres de gestion, comme le CDG42, sont responsables de la mise en place de conventions de participation pour les collectivités. Le CDG42 a choisi de collaborer avec la MNT, permettant aux collectivités d'adhérer à cette convention via leur assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'adhérer à la convention de participation pour le risque « santé » conclue entre le CDG42 et la MNT, et de fixer la participation obligatoire à hauteur de 15 euros bruts par mois et par agent, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Approbation du RPQS de l'assainissement 2024

Madame Laure SIRGUEY, troisième adjointe, présente au conseil municipal le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. On note une baisse de 3 abonnements et une diminution du volume, due à une prise de conscience des usagers.



Des travaux ont été réalisés sans extension du réseau, tandis que la réglementation évolue (surveillance par la police de l'eau). La station du Tinchon affiche de bons résultats et globalement, nous avons une bonne connaissance du réseau évaluée à 80/100.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, ce rapport annuel.

Communauté de Communes de Forez-Est

Modification des statuts de la CCFE et transfert de la compétence « eau potable »

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, précise que la loi NOTRe de 2015 et ses évolutions, notamment la loi de 2018, prévoient le transfert des compétences « eau potable » aux communautés de communes. La Communauté de Communes Forez-Est a initialement reporté ce transfert à janvier 2026 et, avec la loi de 2025, ce transfert devient facultatif. La CC Forez-Est a entamé des préparatifs pour cette compétence, y compris des études et une coopération avec les maîtres d'ouvrage actuels. La modification de ses statuts pour inclure l'eau potable comme compétence facultative doit maintenant être validée par les conseils municipaux des communes membres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, la modification des statuts de la CCFE pour y intégrer, au titre des compétences facultatives, la compétence « eau potable » et approuve à l'unanimité le transfert de cette compétence au profit de la CCFE au 1^{er} janvier 2026.

Modification des statuts de la CCFE et transfert de la compétence « assainissement collectif »

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, souligne que la CCFE, en vertu des lois NOTRe et de 2018, a reporté le transfert de la compétence « assainissement collectif » au 1^{er} janvier 2026. La loi de 2025 a assoupli les obligations de transfert, rendant cette compétence désormais facultative. Suite aux préparatifs engagés depuis 2020, la CCFE a modifié ses statuts pour intégrer cette compétence, nécessitant l'approbation des conseils municipaux des communes membres dans un délai de trois mois. La modification sera validée sous certaines conditions de majorité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, la modification des statuts de la CCFE pour y intégrer, au titre des compétences facultatives, la compétence « assainissement collectif » et approuve à l'unanimité le transfert de cette compétence au profit de la CCFE au 1^{er} janvier 2026.

Convention de participation financière avec la CCFE pour la visite du Sénat du mardi 28 octobre 2025 dans le cadre du réseau des Conseils Municipaux des enfants

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, annonce l'organisation d'un voyage à Paris, le 28 octobre pour les 15 enfants du CME de Saint-Médard, afin de découvrir les institutions publiques, notamment le Sénat. Visite organisée par la Communauté de Communes de Forez-Est. Pour garantir l'encadrement et l'organisation de cette sortie, une contribution de 50 € par adulte accompagnateur est demandée (billet de train et pass métro)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, la convention de participation financière proposée par la CCFE et le fait d'inscrire au budget communal, les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense, estimée à 200 euros.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

L'importance du tri des déchets : un défi à relever

Pour rappel, un mauvais tri augmente la charge sur les centres de traitement et nuit au recyclage. Pour améliorer la situation, il est essentiel de mieux informer et sensibiliser chacun à l'importance de trier correctement ses déchets. Agir ensemble dès aujourd'hui permet de préserver nos ressources et de protéger notre planète. Le tri, c'est l'affaire de tous !

Voici les réponses et explications du jeu de la CCFE du précédent San Mya Infos.



Il y avait sept erreurs sur la scène de tri :

- Textile : une chaussette
- Biodéchet : un sachet de thé
- Verre : un pot de yaourt
- Objet en plastique : une brosse à dents
- Produits d'hygiène : un masque chirurgical et un mouchoir
- Déchet électrique : une pile

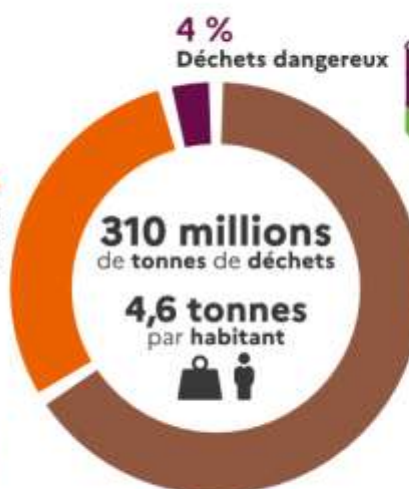
Type de déchets produits en France en 2020 et taux de valorisation matière

La valorisation matière des déchets intègre le recyclage et le remblayage, mais n'inclut pas la valorisation énergétique (issue du traitement des déchets par combustion ou méthanisation).

dont 43 % valorisés



30 %
Déchets
non minéraux et
non dangereux



dont 30 % valorisés



dont 74 % valorisés



Fermeture mairie

La mairie sera fermée exceptionnellement les 16, 17 et 28 octobre ainsi que le 3 et 4 novembre, pour cause formation.

Horaires Epicerie « A la moutarde oubliée »

L'épicerie du village, "A la moutarde oubliée", a modifié ses horaires d'ouverture :

- Lundi : fermée
- Mardi : fermée
- Mercredi : 9h30–13h et 16h-20h
- Jeudi : 9h30–13h et 16h-20h
- Vendredi : 9h30–13h et 16h-20h
- Samedi : 8h-13h et 16h-20h
- Dimanche : 8h-13h et 16h-20h



Horaires Restaurant « La Table des Moulins »

Le restaurant du village, « La Table des Moulins » est ouvert les midis, du lundi au mardi et du jeudi au dimanche.

Et pour ceux qui souhaitent prolonger leur expérience culinaire, le restaurant est ouvert en soirée les vendredis et samedis.



Repas ou Colis pour les aînés

Le courrier pour le repas et le colis de Noël va être distribué, si toutefois, des personnes ont été oubliées, merci de vous faire connaître en mairie le plus rapidement possible.

Pour rappel, Le Comité Central Communal d'Action Sociale et l'association « Comité des fêtes », préparent chaque année colis et repas, réservés aux aînés du village, âgés de 70 ans et plus. A noter que le repas est offert à toutes personnes seules ou en couple (même si l'un des deux, n'a pas l'âge requis).

**Le repas aura lieu cette année, au Restaurant « La Table des Moulins »,
le samedi 15 novembre à partir de 12 heures.**

A votre écoute

« A votre écoute » est une association apolitique, non confessionnelle, respectueuse des personnes qui viennent se confier à l'un ou l'autre de ses membres.

Une ligne téléphonique pour dialoguer avec une personne de l'association. Le tout entouré d'un secret absolu. Que tous ceux et toutes celles qui un jour ou l'autre, se sentiront « mal dans leur peau » le sachent, il existe une structure qui leur est entièrement dévouée et attentive à leurs problèmes. Nous ne sommes pas des professionnels, mais nous travaillons avec des professionnels compétents, habilités à une véritable thérapie.

Permanence téléphonique : Un temps d'écoute au 04.74.72.21.32

Les lundis et les 1er et 3ème samedis du mois de 18 à 23 Heures

Des rencontres en face à face

Parenthèse : Groupe de parole mensuel à l'ETAS, (espace de vie sociale 04.87.61.70.06)

Mais aussi rendez-vous individuels, lundi, mardi, mercredi ou jeudi matin.

Prenez- contact au **06.70.57.58.70**

Des après-midis détente: le vendredi, Balade, jeux, échanges renseignements **04.78.44.42.86**

Des conférences : des temps de réflexion sur des thèmes variés en lien avec le bien vivre.

« A votre écoute » Monnie Serra: 06.70.57.58.70

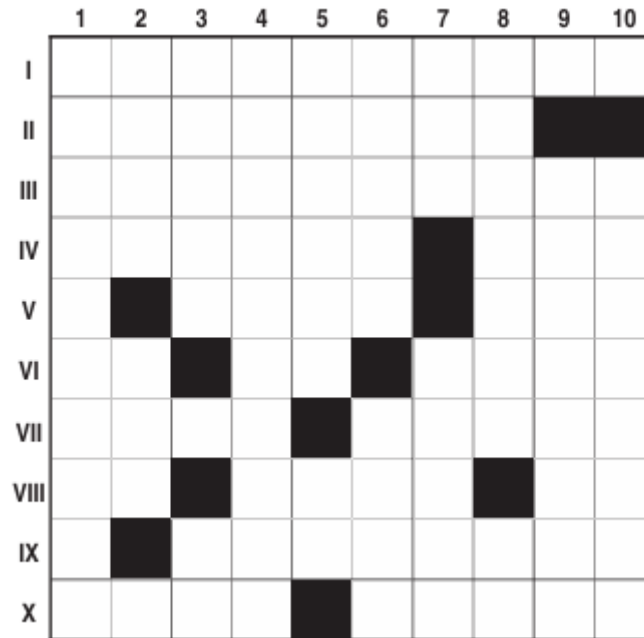
Adresse : 18 impasse de la Mairie 69610 Ste Foy L'Argentière

Mail : serra.monnie@wanadoo.fr



Le petit écho de la Com'

Pour vous divertir ce mois-ci, voici un petit mot croisé à résoudre !



HORizontalement

- I. Crac Boum Hue, comme le chantait Jacques Dutronc.
- II. Il dégaze sur commande.
- III. C'est tout flou !
- IV. Equilibre un flux. Prénom du père de Nestor.
- V. Chef arabe. Particule atomique.
- VI. Possessif. Les deux extrémités de l'eunuque. Prénom féminin.
- VII. Bagatelle. Conforme à la loi.
- VIII. En plein dedans. Parfois d'ivoire. Un demi-gamin de Paris.
- IX. Cristal de grâce.
- X. Entreprise en solo. Plaque tout.

VERTICALEMENT

1. L'ex-dame du téléphone, dans les années 50.
2. Pris dans les glaces. Premier département de France.
3. Monnaie d'échange internationale. Un tout petit peu de brioche.
4. Hors norme.
5. Un prénom de Poulain, au cinéma. Langue du sud.
6. Pistolet électrique. Prénom féminin.
7. Jamais vieux. Changeât d'air.
8. Changement de peau. Dieu solaire.
9. Relatif au nouveau-né.
10. Signal sonore.



: solutions